



# Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public

## I. Organisme gestionnaire

Ville de Strasbourg 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex

## II. Date de publication

29/01/2025

## III. Objet du titre domanial

Mise à disposition d'emplacements à but économique lors d'évènements organisés par la ville de Strasbourg.

## IV. Localisation

Place du Château 67000 Strasbourg

#### V. Calendrier

## Kermesse européenne, 9 mai 2025

La ville de Strasbourg organise la deuxième kermesse européenne, dans le cadre de la programmation de la Fête de l'Europe. La ville de Strasbourg invite les habitant·e·s de l'Eurométropole à fêter la Journée de l'Europe autour d'activités et de rencontres proposées dans un village européen, où associations locales et institutions européennes auront des stands. Par ailleurs, plusieurs animations (concerts, déambulations, fanfare, etc) rythmeront cette après-midi.

À cette occasion, la ville de Strasbourg mettra à disposition 2 emplacements destinés à accueillir des foodtrucks (une offre salée + boissons, une offre sucrée + boissons)

## VI. Modalités d'occupation

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la délivrance d'un arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public.

L'autorisation d'occupation sera établie pour la durée de la manifestation sans reconduction tacite.

Conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance domaniale.

L'occupation devra se faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

L'arrêté tarifaire en vigueur est disponible à la page <u>suivante</u> à l'onglet « *Documents utiles* ».

## VII. Procédure de candidature

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1 alinéa 2 relatif aux occupations de courte durée ou dont le nombre d'autorisations disponibles n'est pas limité. Celle-ci vise à renseigner les candidats quant aux modalités générales d'occupation et à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent.

### Éléments de candidature

- photocopie **recto-verso** de la carte **définitive** permettant l'exercice d'activités non sédentaires délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les personnes exerçant une activité commerciale et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les personnes exerçant une activité artisanale, **en cours de validité**, **(uniquement pour les commerçants dont le siège n'est pas localisé à Strasbourg).**
- l'extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés, daté de 2025,
- attestation de la police d'assurance multirisque 2025 (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)
- Une présentation de l'offre proposé (carte des menus, visuel des stands, etc.)

## Date limite de candidature

03/03/2025 à 12h00 (heure de Paris)

#### Modalités de transmission

Les candidatures devront être transmis par voie électronique à l'adresse : joelle.wehrung@strasbourg.eu

L'objet du courriel devra obligatoirement et uniquement mentionné :

APP [objet de la publication] + Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

#### VIII. Modalités d'attribution

À l'issue de la présente publication, les candidats pourront se voir attribuer les titres par la ville de Strasbourg.

Dans le cas où un nombre de candidats ayant manifesté un intérêt à la délivrance du titre d'occupation nécessiterait l'organisation d'une procédure de sélection, la ville de Strasbourg organisera celle-ci afin de départager les candidats.

Les modalités de la sélection seront alors communiquées par mail aux seuls candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis.

#### IX. Contacts

Service Achat et commande publique : publiciteODP@strasbourg.eu

Service du domaine public : src mdp fm@strasbourg.eu